

<b>COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 19 juillet 2010</b>
--

Date de la convocation 12 juillet 2010

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, GEFFRE, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, EVEILLE, LABUSSIÈRE

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUE, LINTHOUT, FREVILLE, Mmes GAILLOT, DUCLOUT, DUVAL,

Pouvoir : M ROUSSE à M. MAURY

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :

- Convention Fondation du Patrimoine

### **CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE**

- Suite à l'approbation par le conseil, le 8 avril 2010, de l'avant projet pour la seconde tranche des travaux de l'église Ste-Marie et, comme pour la première tranche des travaux, une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds pour la restauration de l'église doit être mise en place. A cet effet, il y a lieu de signer une convention de souscription entre la commune, l'association de sauvegarde de l'Église Sainte Marie et la Fondation du Patrimoine. Accord.

### **PERSONNEL**

- Décision de créer un poste à durée déterminée en CAE, d'Agent de voirie, à raison de 26 heures par semaine, à compter du 22 juillet 2010 jusqu'au 21 janvier 2011. 1 abstension.

### **COMPTABILITE**

- Budget commune :
  - Décision de transférer 413 € du compte 6227 « Frais d'actes et de contentieux » au compte 7391172 « Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants », afin de régulariser des écritures comptables concernant la taxe sur les logements vacants.
  - Décision d'effectuer une modification budgétaire pour intégrer le résultat de l'abattoir suite à sa liquidation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009 : En section de fonctionnement, compte 7562 « Excédents reversés par les régies » - 60 000 €, compte 002 « Excédent antérieur reporté » + 23 963.03 €, compte 023 « Virement de section d'investissement » - 47 300.95 €. En section d'investissement, compte 021 « Virement à la section de fonctionnement » - 47 300.95 €, compte 001 « Excédent investissement reporté » + 47 300.95 €.
  - Décision de transférer 800 € du compte 2313 opération 213 « Travaux sur les constructions » section investissement au compte 2158 opération 282 « Autres installations électriques » pour financer l'installation de 2 compteurs marché.

### **ASSAINISSEMENT**

- Pour la construction de la nouvelle station d'épuration, la DDT doit nous confirmer si réglementairement il n'y a pas d'opposition à la construction de cette installation technique sur la parcelle à proximité de la station existante. Malgré la transmission aux services de la DDT des pièces exigées pour l'instruction de notre demande, nous n'avons pas de réponse. Le conseil ne peut alors se prononcer sur l'implantation de la nouvelle station.

### **ACQUISITION DE TERRAIN**

- Décision d'acquérir un terrain sis « Près de la glacière » cadastré section ZC n°10 et 11 d'une superficie totale 622m<sup>2</sup> au prix de 1 300 €, pour permettre la réalisation de jardins familiaux.

### **CONVENTION « ESPACE MOBILE »**

- L'association jeunesse de Montmoreau a réalisé « un espace public numérique mobile » appelé « L'esp@ce mobile » en construisant un bus écologique et en l'équipant de postes informatiques et d'une connexion internet. Ce bus sillonnera le sud Charente pour promouvoir un accès large aux outils informatiques et lutter ainsi contre la fracture sociale numérique. « L'esp@ce mobile » propose de dispenser des formations chaque mercredi matin sur la commune. La place I. Mauget, pourrait permettre le stationnement de ce véhicule. Une convention fixera les modalités de cette opération.

### **CONVENTION REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

- Pour clarifier la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune de Chalais dite commune « d'accueil » avec les communes dites de « résidence », décision de passer une convention avec les communes concernées.
- La Mairie de St-Eutrope demande à payer uniquement les 4/10<sup>e</sup> du montant des frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe de CLIS en raison du déménagement pour Chavenat de cette famille en décembre. Il est précisé que malgré ce changement de situation l'enfant a passé toute l'année scolaire à l'école de Chalais, l'année

entière est donc dû, par la commune qui a autorisé l'inscription.

#### **CONVENTION : BACS DE REGROUPEMENT CALITOM**

- Sur proposition de la commune de St-Avit qui doit réaliser des aménagements permettant le regroupement de bacs CALITOM, une convention avec la commune de St-Avit, et M. Brunet doit être passée pour que cet aménagement soit réalisé sur une partie de la parcelle de M. Brunet, au lieudit « Godinaud » en limite de commune St-Avit / Chalais.

#### **TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTE**

- Information sur l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le 24/08/2010 et la volonté de la municipalité de rendre cette course festive.

#### **TRAVAUX**

- 2 classes de l'école primaire vont être repeintes. Ces travaux seront réalisés par le centre socio-culturel au prix de 399 € par classe.
- Installation d'un tableau numérique dans une classe de l'école élémentaire.
- 1 classe de maternelle sera repeinte (travaux en régie)
- L'aménagement piétonnier rte de Bordeaux est achevé.
- Les travaux rue de la Tude : entrée de Brico et Intermarché ont été effectués, les peintures des passages piétons seront réalisées à partir du 20/07
- Il est signalé qu'il conviendrait de refaire des passages piétons vers la piscine et de prévoir également une signalisation pour l'entrée et la sortie du parking de la piscine.
- Les travaux rue de la montagne verte sont effectués le coût est de l'ordre de 2 700 €
- La communauté de communes qui à la compétence « voirie » nous a signalé que le tableau de classement des voies communales de la commune présente des incohérences, notamment sur les longueurs de voies. Décision de mettre le tableau de classement des voies communales à jour par les services de la DDT dans le cadre de la convention ATESAT.

#### **ALARME ECOLE PRIMAIRE**

- Afin de protéger le nouveau matériel de l'école élémentaire « tableau numérique », décision d'installer un équipement de sécurité-alarme pour un coût de 453.28 € TTC de matériel et 32 € HT/mois d'abonnement auprès de la société Sécuritas Direct.

#### **CLASSE DE DECOUVERTE**

- L'école élémentaire demande s'il est possible de prévoir un budget tous les 2 ans pour l'organisation d'une classe de découverte. Le conseil précise qu'il est souhaitable que l'école présente un budget prévisionnel détaillé avec plan de financement avant le vote du budget.

#### **TRANSPORT SCOLAIRE**

- Un courrier du Conseil Général de la Charente nous informe qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010 le transport scolaire des enfants scolarisés en classe de maternelle devra obligatoirement être effectué avec la présence d'un accompagnateur désigné par la commune responsable du fonctionnement de l'école maternelle, et intégralement pris à la charge de la commune. Il est précisé qu'il y aurait lieu de trouver 3 accompagnateurs, car 3 circuits de bus différents, pour une présence en moyenne de 1 heure par jour et par circuit. En outre, cette disposition concerne un nombre minime d'enfant, domiciliés en dehors de Chalais. Le conseil municipal décide de ne pas mettre en place des accompagnateurs pour transporter les enfants de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2010.

#### **SIAEP DE LA REGION DE CHALAIS**

##### **CONVENTION / ANNULLATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 7/06/2010**

- La préfecture nous demande de retirer la délibération du 7 juin 2010, autorisant à passer une convention de mise à disposition de 2 parcelles entre la commune et le syndicat au vu de l'article L 1321-2 du code de la santé. En effet, il s'agit d'un transfert de compétence entre la commune et le syndicat d'eau aussi, cette mise à disposition doit être constatée par un procès verbal.

#### **SUBVENTIONS**

- Décision d'allouer 150 € à l'association des familles d'hospitalisés à Bordeaux.

#### **DPU**

- Pas d'exercice.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Info sur la vente de la ferme Adam (la personne qui devait l'acquérir n'a pas obtenu son prêt). Décision de reposer à la vente cette ensemble immobilier.
- Info sur le SDEG16
- L'association des maires de France demande si des élus sont intéressés pour siéger à une commission concernant la télévision numérique. M. Geffre est volontaire.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY